

Rapport d'activité 2022



urps-orthophonistes-idf.fr

56, rue de Vouillé 75015 Paris

I. En 2022, poursuite du travail de représentation

1. L'URPS ORTHOPHONISTES d'IDF REPRESENTEE DANS LES CTS

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS), présents dans chaque département, sont composés de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé. Leur principale mission est de mettre en cohérence les projets portés par l'ARS avec le Projet Régional de Santé. Les thèmes ainsi abordés sont divers, et propres aux enjeux du territoire concerné.

Il peut y avoir jusqu'à 50 membres, désignés pour 5 ans, et répartis dans plusieurs collèges :

- Collège des professionnels et offreurs des services de santé
- Collège des usagers du système de santé
- Collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné
- Collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale
- Un autre collège composé de deux personnalités qualifiées.



A la suite du renouvellement des mandats des URPS en 2022, de nouveaux élus ont été désignés dans les CTS franciliens. La durée de leur mandature est de cinq ans. Au 31 décembre 2022, les élus URPS des 8 CTS franciliens étaient les suivants :

Département	Titulaires	Suppléants
Paris (75)	Yorick BERGER Marie-Aude SCHMÜCKEL Dominique GUEZOU	Laurent PINTO Philippe PENIGault Hala SARMINI
Seine et Marne (77)	Olivier GODART Dominique BULARD Céline RACLOT	Nicolas GOOSSENS Isabelle DI CIOCCIO Eric GOUEL
Yvelines (78)	Matthieu DELBOS Benoît FOSSE Pauline MARTIN	Philippe RICHARD Laïna VERIN Charlotte GAUTHIER

Essonne (91)	Virginie BUISSON Anne-Sophie HADELER Serge BELLAÏCHE	Jérôme ZULBERTY Damien NICOLINI Camille COURCIER
Hauts de Seine (92)	Charles-Antoine NILLAMEYOM Yvan TOURJANSKY Christophe MINGHETTI	Thomas-Olivier MC DONALD Xavier GROS Bertrand AUPICON
Seine Saint Denis (93)	Samia AMARA Abdelaali BENAMARA Nicolas BLONDEEL	Maud MINGEAU Fabien POINTLOUP Corinne FARGES
Val de Marne (94)	Eric DOURIEZ Philippe LEVANNIER Bernadette HERAULT	Laurence PEREIRA <i>A nommer</i> Véronique DISSAT
Val d'Oise (95)	Edith LASSY Théo LABAT Georges NOACHOVITCH	<i>A nommer</i> Nicolas LEFORTIER Isabelle MARQUE

2. L'URPS ORTHOPHONISTES d'IDF REPRESENTEE A LA CRSA

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) est une instance de démocratie sanitaire qui contribue à la définition et la mise en œuvre de la politique régionale de santé. Elle a pour mission d'organiser des débats publics réunissant tous les acteurs du secteur de la santé, y compris les usagers.

La CRSA est composée de près de 100 membres répartis en 8 collèges :

- Les collectivités territoriales
- Les usagers
- Les conseils territoriaux de santé
- Les partenaires sociaux
- Les acteurs de la cohésion et de la protection sociale
- Les acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé
- Les offreurs de services de santé
- Les personnalités qualifiées

D'autres personnalités disposent d'une voix consultative, parmi elles : le Directeur Général de l'ARS, le préfet de région, des représentants de l'Assurance Maladie,...

Les membres des URPS nommés à la CRSA :

▪ **Commission permanente de la CRSA :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yvan TOURJANSKY (MK)	Anne-Sophie HADELER (Orthophoniste)	Éric DOURIEZ (Pharmacien)

→ 4 commissions permanentes se sont tenues en 2022.

▪ **Commission spécialisée « Prévention » (CSP) :**

Elle est chargée de formuler des propositions pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ

→ 3 CSP ont eu lieu en 2022.

▪ **Séance plénière de la CRSA :**

Titulaires	Suppléant	Suppléant
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ
Anne AUBIJOUX (Pharmacien)	Camille COURCIER (Sage-Femme)	Bernadette HERAULT (IDEL)
Christophe MINGHETTI (IDEL)	Bertrand AUPICON (Podologue)	Véronique DISSAT (Orthoptiste)
Thomas-Olivier MC DONALD (CD)	Jean-Claude AZOULAY (Biologiste)	Nicolas GOOSSENS (CD)

→ 8 séances plénières ont eu lieu en 2022.

▪ **Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS) :**

Cette commission est consultée par l'ARS sur les sujets suivants :

- les autorisations d'activité de soins et la contractualisation
- l'activité et l'installation des professionnels de santé (maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé, maisons médicales de garde, etc.)
- l'aide médicale urgente, la permanence des soins et les transports sanitaires
- la création d'établissements publics de santé et de Groupements de Coopération Sanitaire (GCS)
- la recomposition de l'offre de soins

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Anne AUBIJOUX	Camille COURCIER	Bernadette HERAULT
Christophe MINGHETTI	Bertrand AUPICON	Véronique DISSAT

→ 4 CSOS ont eu lieu en 2022.

▪ **Commission spécialisée « Droits des usagers » (CSDU) :**

Elle a pour rôle d'élaborer un rapport sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ

→ 3 CSDU en 2022.



3. L'URPS ORTHOPHONISTES d'IDF REPRESENTEE A L'AIUF



Alors que les URPS ont vu le jour par la loi HPST du 21 juillet 2009, leurs élus franciliens ont décidé, huit ans plus tard, de promouvoir l'interprofessionnalité et la coordination des parcours de soins en créant l'Association Interurps Francilienne (AIUF).

Créée en décembre 2017, l'AIUF s'est donné pour missions :

- d'accompagner l'action des URPS franciliennes par une démarche de mutualisation.
- de promouvoir les missions des URPS franciliennes à travers la réalisation de projets interdisciplinaires sur des sujets tels que la prévention, la promotion de la santé ou la veille sanitaire, l'accompagnement du patient en particulier chronique et plus largement l'ensemble des missions dévolues aux URPS initiées par la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST).
- de favoriser l'expression partagée des professionnels de santé en Ile-de-France auprès des pouvoirs publics dans l'optique de l'élaboration et l'application du projet régional de santé sur des sujets transversaux aux professions de santé libérales.
- de favoriser le développement de l'exercice interdisciplinaire des professionnels de santé libéraux.
- de contribuer à la défense du modèle d'exercice libéral notamment dans le cadre du virage ambulatoire.
- de contribuer au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagée.

L'AIUF organise chaque mois des permanences locales d'aide à l'installation (PLAI), auxquelles les membres de l'URPS Orthophonistes participent activement. Ces permanences visent à accompagner les professionnels ou futurs professionnels, en réunissant les principaux acteurs inscrits dans le processus d'installation : les délégations départementales de l'ARS, de la CPAM, des Ordres et des URPS.

Les représentants de l'URPS Orthophonistes à l'AIUF sont :

- Anne-Sophie HADELER (titulaire) Sarah DEGIOVANI (suppléante)
- Raphaëlle KWANTES (titulaire) Cécile RENO (suppléante)

4. L'URPS ORTHOPHONISTES d'IDF REPRESENTEE DANS LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE



Dès le début de la crise sanitaire, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a mis en place des conférences téléphoniques quotidiennes réunissant l'ensemble des interlocuteurs des soins de ville (URPS, FEMASIF, Centres de Santé,...) dans un souci d'information mais aussi de collaboration afin de gérer au mieux cette situation inédite.

Ces conférences, dont la fréquence a diminué au fil de l'année 2022, ont été l'occasion pour l'ARS de transmettre des informations concernant l'évolution de l'épidémie, la distribution du matériel, et l'avancée des campagnes de vaccination (usagers et soignants). Dans le même temps, les différents participants ont été en mesure d'interroger les autorités et de faire remonter certaines données ou inquiétudes rencontrées sur le terrain.

II. Promouvoir l'Orthophonie au niveau régional

1. FORMATION ANOSMIE-DENUTRITION

L'URPS Orthophonistes d'IDF fait partie d'un groupe de travail (avec l'ARS, l'Association ROMDES, l'association Anosmie.org et d'autres partenaires) de construction d'une formation en ligne et de webinaires sur le thème de l'anosmie et de la dénutrition.

2. Liste Attente Commune Territoriale :

L'URPS Orthophonistes a décidé le lancement de la Liste d'Attente Commune territoriale (LAC). Ce dispositif a pour objectifs :

- De fluidifier la demande de soin et de libérer du temps non clinique aux orthophonistes
- De reterritorialiser le soin en permettant au patient de trouver un professionnel le plus proche de chez lui
- Soulager le patient en recherche de soins orthophoniques en lui proposant une démarche unique.

BESOIN D'UN RENDEZ-VOUS CHEZ L'ORTHOPHONISTE ?

Inscrivez-vous sur la **liste d'attente commune** aux orthophonistes de la région.

➔ Rendez-vous sur **Inzee.care**



Credit photo Rudzhan - Freepik



Faire une demande de rendez-vous en orthophonie de manière simple et rapide

vous avez une ordonnance du médecin pour un bilan orthophonique

- ↳ Rendez-vous sur **Inzee.care**
- ↳ Votre demande est envoyée aux orthophonistes les plus proches de chez vous
- ↳ Si un orthophoniste accepte votre demande, il vous contactera par téléphone
- ↳ Si aucun orthophoniste n'est disponible, vous restez inscrit sur une liste d'attente commune, consultable par tous les orthophonistes inscrits. Lorsqu'un orthophoniste a une place, il peut venir consulter la liste.



Ne pas jeter sur la voie publique.

Afin de rester inscrit sur la liste d'attente, un mail de reconfirmation vous sera envoyé tous les 2 mois.

La demande peut être faite par un proche ou un professionnel de santé, sur consentement explicite du patient.



Rendez-vous sur **Inzee.care**

Ce dispositif est financé par les unions régionales de professionnels de santé orthophonistes (URPS), il est offert à tous les orthophonistes libéraux conventionnés de la région.



3. PLATEFORME PREVENTION SOINS ORTHOPHONIE (PPSO)

L'URPS Orthophonistes a signé avec l'ARS IDF un CPOM d'une durée de 3 ans pour le déploiement du dispositif PPSO.

Cette plateforme a pour objectifs de permettre une meilleure information et orientation des patients ('Ai-je besoin d'un orthophoniste?') grâce à la consultation du site internet allo-ortho.com et à une éventuelle régulation réalisée par un orthophoniste régulateur, ainsi qu'un possible adressage si l'entretien de régulation a établi l'indication d'une consultation orthophonique.



A-T-IL BESOIN D'UN ORTHOPHONISTE ?

Vous avez des questions sur le développement de votre enfant
et vous pensez avoir besoin d'un rendez-vous chez l'orthophoniste ?
ALLO-ORTHO.COM vous aide à y voir plus clair et à déterminer
si l'intervention d'un orthophoniste est nécessaire !


www.allo-ortho.com

 **allo
ortho**



A-T-ELLE BESOIN D'UN ORTHOPHONISTE ?

Vous avez des questions sur le développement de votre enfant
et vous pensez avoir besoin d'un rendez-vous chez l'orthophoniste ?
ALLO-ORTHO.COM vous aide à y voir plus clair et à déterminer
si l'intervention d'un orthophoniste est nécessaire !


www.allo-ortho.com

 **allo**
ortho



A-T-IL BESOIN D'UN ORTHOPHONISTE ?

Vous avez des questions sur le développement de votre enfant
et vous pensez avoir besoin d'un rendez-vous chez l'orthophoniste ?
ALLO-ORTHO.COM vous aide à y voir plus clair et à déterminer
si l'intervention d'un orthophoniste est nécessaire !

www.allo-ortho.com



Les premières réunions d'information ont eu lieu auprès des orthophonistes libéraux franciliens. Le démarrage des régulations est envisagé pour le deuxième semestre 2023.

III. Communiquer et faire connaître les actions de l'URPS Orthophonistes IDF

1. NEWSLETTER :

L'URPS Orthophonistes a mis en place l'envoi régulier d'une newsletter à l'ensemble des orthophonistes libéraux franciliens.

IV. En 2022, des participations et des collaborations

1. La poursuite du partenariat avec Espace Vie

Le 18 mars 2019, l'URPS Orthophonistes signait une convention de partenariat avec l'association Espace Vie, qui accompagne les patients et assure une prise en charge globale et coordonnée avec l'aide des professionnels de santé.

L'objectif de ce partenariat est de participer à des actions communes, et favoriser l'intégration des orthophonistes libéraux dans les organisations départementales en lien avec la Nouvelle Loi de Santé et la stratégie de transformation du système de santé.

En 2022, l'URPS Orthophonistes IDF et Espace Vie ont poursuivi leur collaboration afin d'encourager l'interprofessionnalité à l'échelle territoriale, garantissant ainsi une meilleure articulation du parcours de soins des patients.



2. Participation aux rencontres AVEC Santé à Lille :

L'URPS Orthophonistes, en tant que membre de l'AIUF a participé aux rencontres Avec Santé 2022, qui ont eu lieu à Lille les 11 et 12 mars.





3.Participation au HIMSS 2022:

L'URPS Orthophonistes IDF a participé à la Learning Session qui a eu lieu du 13 au 19 mars 2022 à Miami, Orlando et New-York, en tant que représentant des libéraux de santé franciliens, membre de l'AIUF.



LEARNING EXPEDITION HIMSS 2022



French Official Delegation

Edition 2022

Miami
Orlando
New York
13 au 18 mars



TRAVEL HANDBOOK



LEARNING EXPEDITION HIMSS 2022

HIMSS FRENCH DELEGATION 2022



**Anne-Sophie
HADELER**

PRESIDENT OF THE
REGIONAL UNION OF
SPEECH-LANGUAGE
PATHOLOGISTS
OF ILE DE FRANCE



The URPS's goal is to represent and help the private healthcare providers of Paris area (Region Ile-de-France) who practises their profession every day with passion for a better care of their patients.



**Yvan
TOURJANSKY**

PRESIDENT OF THE
REGIONAL UNION OF
LIBERAL
PHYSIOTHERAPISTS
OF ILE DE FRANCE



**Axelle
MENU-BRANTHOMME**

MEDICAL EXPERT
HEALTH DATA HUB



The Health Data Hub offers a set of services to support the actors who contribute to finding tomorrow's solutions to improve citizens' health: supporting project leaders, building and operating a technological platform to offer them the best tools, gathering and shaping data with the greatest potential for research. This structure is a public interest grouping (PIG) that brings together 56 stakeholders, most of them are public authorities. The ambition of the HDH is to contribute to the European and even international influence of France in the use of health data, in particular by promoting the excellence of French actors. By seeking to position France as a leader in the use of health data, the objective is to be able to attract the skills, investments and funding needed to accelerate the Health Data Hub's primary mission.



Jérémie SECHER
DEPUTY CEO
MGEN



GRUPE vyv

The MGEN group is a major player in social protection. It contributed to the development of the French Social Security and since has been working on improving the healthcare system in France. MGEN manages the national insurance scheme for professionals in the fields of National education, higher education, research and innovation, culture, sports, ecological transition and solidarity. MGEN also offers individual complementary health insurance open to all, as well as group health and retirement plans for companies and associations. As a global health player, MGEN provides to the population a diversified range of healthcare services through its 56 healthcare and support services, the 3 establishments in Paris area that it co-pilots and the 2,600 mutualist healthcare and support services that it finances in France.



4. Participation à la 9^{ème} journée des URPS Pharmaciens :



5. Participation à la JADES de l'Association SPS

L'URPS Orthophonistes IDF a fait la promotion de l'Association Soins aux Professionnels de Santé (SPS) et a participé à la Journée d'Ateliers Dynamiques et d'Echanges en Santé en avril 2022



6. Participation aux Etats Généraux des ressources humaine en santé organisée par l'ARS IDF

États généraux des Ressources Humaines en Santé en Île-de-France

« **Comment construire un monde professionnel attractif et durable ?** »

Jeudi 15 septembre 2022 de 9h à 18h

Université Paris-Est Créteil (UPEC) - 83, 85 avenue du Général de Gaulle, Créteil

7. Participation à la journée régionale de la FEMASIF



Fémasilf

9ÈME JOURNÉE RÉGIONALE

24 Septembre 2022

Auberge de jeunesse Paris Yves Robert - 20 Esplanade Nathalie Sarraute - 75019 Paris

L'URPS Orthophonistes d'IDF a participé à la 9^{ème} journée régionale de la FEMASIF.

LEXIQUE

ARS : Agence Régionale de Santé

Les ARS sont des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, chargées de mettre en œuvre la politique de santé en région. Créées par la loi HPST du 1^{er} juillet 2010, elles remplacent les anciennes Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH) ainsi que d'autres institutions dont elles reprennent tout ou parties des attributions (DRASS, DDASS, URCAM, CRAM, etc.).

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Créées par la loi du 26 janvier 2016, les CPTS sont l'association de professionnels de santé de premier et second recours, et d'acteurs sociaux et médico-sociaux, sur la base d'un projet de santé, pour une meilleure organisation des parcours des patients. L'objet des CPTS n'est pas seulement d'améliorer la prise en charge de la patientèle des acteurs qui la compose (ce qui est le cas des ESP), mais également de répondre aux besoins de santé d'une population. On parle donc de « responsabilité populationnelle » des CPTS. Elles se distinguent également des ESP par l'étendue plus importante de leur territoire d'intervention. Ainsi, une CPTS peut comprendre plusieurs ESP.

CRSA : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

La CRSA est un lieu d'expression et de propositions ouvert à l'ensemble des acteurs de la santé (libéraux, hospitaliers, médico-sociaux), ainsi qu'aux usagers du système de santé. Cette instance consultative vise à aider l'ARS dans ces prises de décisions. Elle rend des avis publics sur le Projet Régional de Santé (PRS) et publie chaque année un rapport annuel sur le respect des droits des usagers. Elle peut également organiser des débats sur les questions de santé de son choix.

CTS : Conseil Territorial de Santé

Dans chaque territoire de santé d'Ile-de-France (correspondant aux 8 départements franciliens), le Directeur général de l'ARS a constitué des Conseils territoriaux de santé, composé de l'ensemble des acteurs du système de santé (établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels libéraux, usagers, etc.). Leur mission principale consiste à mettre en cohérence les projets qu'elle porte avec le Projet Régional de Santé. Les thèmes abordés en CTS peuvent être très divers et dépendent des spécificités de chaque territoire.

PLAI : Permanence Locale d'Aide à l'Installation

Organisées tous les mois dans chaque département francilien, ces permanences visent à conseiller les professionnels de santé ayant un projet d'installation libérale. Elles rassemblent sur un même lieu les principaux interlocuteurs intervenants dans le parcours d'installation de tout professionnel : délégation départementale de l'ARS, CPAM, URPS et Ordre professionnel (pour les professions qui disposent d'un Ordre).

PRS : Projet Régional de Santé

Le PRS est un outil stratégique, de planification de la politique de santé régionale. Il définit – pour une durée de 5 ans – les priorités de santé, en cohérence avec les grandes orientations de la Stratégie nationale de santé élaborée par le Ministère de la Santé. Il est élaboré par les ARS, en concertation avec les professionnels de santé et les usagers.

Le PRS 2018 – 2022 de l'ARS Ile-de-France est composé de trois documents :

- Le Cadre d'Orientations Stratégique (2018-2027) qui définit les grandes orientations du PRS sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, la coordination des acteurs et l'amélioration de l'accès aux soins.

- Le Schéma Régional de Santé qui décline de manière opérationnelle (actions concrètes) le Cadre d'Orientations stratégique.

- Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé

Les URPS sont des associations loi 1901, créées par la loi HPST du 1^{er} juillet 2010, qui rassemblent les professionnels de santé libéraux conventionnés. Dans chaque région, il existe 10 URPS représentant 10 professions libérales (biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sage-femmes).

Les URPS des professions disposant d'un effectif de professionnels supérieur à 20 000, organisent des élections tous les 5 ans. Les syndicats des différentes professions présentent une liste, et chaque professionnel libéral vote pour la liste qu'il souhaite voir représenter sa profession au sein de l'URPS.